

Rénovation de l'éclairage public

70% d'économie d'énergie réalisée en 2017



Un exemple de réalisation du SDEHG : la rénovation de l'éclairage public de l'Allée de Brocéliande à Colomiers permet de réaliser 70% d'économie d'énergie par rapport à la consommation d'électricité de l'ancien éclairage.

Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne réalise les travaux de création et de rénovation du réseau d'éclairage public des communes du département, hors Toulouse.

Le SDEHG apporte son soutien technique et financier aux communes pour les aider à rénover leur parc d'éclairage public avec, à la clé, d'importantes économies d'énergie et l'assurance de bénéficier d'un éclairage respectueux de l'environnement.

Le SDEHG prend en charge 80 % du montant HT des travaux d'éclairage public et le restant est financé par les communes.

EN CHIFFRES



Les travaux d'éclairage public du SDEHG sur l'année 2017

1 060 projets d'éclairage public

20,8 M€ de travaux réalisés

390 communes bénéficiaires

19 000 € de montant moyen par projet d'éclairage

3% de renouvellement annuel du parc d'éclairage public

Plus de 20 millions d'euros de travaux d'éclairage public en 2017

En 2017, le SDEHG a réalisé 20,8 millions d'euros de travaux sur le réseau d'éclairage public des communes du département.

Le volume de travaux réalisés est en forte augmentation depuis 2015 : en effet, celui-ci a connu une hausse de 45% entre 2015 et 2017. Cette nette progression est le résultat conjoint de la politique incitative menée par le SDEHG pour accélérer le rythme des rénovations des installations d'éclairage public vétustes et générer d'importantes économies d'énergie à l'échelle du département, et de la volonté forte des communes de s'inscrire dans une démarche de transition énergétique.



Pierre Izard

Président
du SDEHG



« Les efforts du SDEHG et des communes portent leurs fruits : une économie d'énergie moyenne de 70% a été générée sur la globalité des opérations de rénovation de l'éclairage public menées par le Syndicat en 2017. »

La mise en place d'une démarche de qualité en éclairage public

L'action du SDEHG porte sur la réalisation de projets d'éclairage public performants et respectueux de l'environnement qui répondent aux besoins des communes et qui permettent de réduire la pollution lumineuse nocturne.

Pour cela, une démarche de qualité interne a été mise en place afin que les projets d'éclairage public soient conçus pour répondre à différentes exigences :

- poser des luminaires à LEDS de dernière génération, avec une garantie minimale de 10 ans,
- réaliser au minimum 50 % d'économies d'énergie par projet de rénovation,
- orienter la lumière vers les zones stratégiques à éclairer,
- poser exclusivement du matériel éligible au dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE),
- assurer une performance énergétique des nouvelles installations d'éclairage public correspondant à la classe A+, au regard du schéma énergétique de l'Ademe (soit une consommation annuelle inférieure à 0,7 kWh par m² de chaussée),
- installer systématiquement un système de variation de l'éclairage sur les nouveaux lampadaires afin de pouvoir réduire la puissance lumineuse d'au moins 50 % au cœur de la nuit.